



P.L.U.

*Plan Local
d'Urbanisme
Document approuvé par D.C.M.*

FROUZINS

5 - ANNEXES :

5.3. - Autres Annexes

5.3.2. - Déclaration préalable des travaux d'édification de clôtures

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE FROUZINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 27
PRESENTS : 19
VOTANTS : 19+ 4 P

REÇU LE :
20 SEP. 2007
Mairie de Frouzins, document

L'an deux mille sept et le six septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Frouzins, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BERTRAND, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 30/08/2007

OBJET : Déclaration préalable des travaux d'édification de clôtures N° 91/2007

Présents : Mmes.M. BERTRAND- VIDAL- MAUREL- BERMOND- PERIER- CARBONÉ- GAYRAUD- BOUAS- MORINEAU- PEYRONNET- ROUQUET- DUBOS- ZACHARY- BONHOMME- BOY- PUJOL- BAYLAC- ANDRIEU- ROSSI
Absents : Mme.M CARRO- TRANIER- PASIAN- ROUGIER- BECANNE- CABANEL- CHIARELLO- DOUMENG
Pouvoirs : Mme TRANIER à M.MAUREL- M.PASIAN à Mme MORINEAU – Mme BECANNE à M. CARBONÉ – M. CABANEL à Mme GAYRAUD
Monsieur Guy BERMOND a été élu secrétaire de séance.

VU l'approbation de la 3^{ème} modification du document P.O.S. valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), conformément à l'article R.123.13 du Code de l'Urbanisme,

Considérant également qu'il y a lieu de préciser par délibération que l'édification des clôtures est soumise à déclaration auprès de la mairie,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide que l'édification des clôtures est soumise à déclaration.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus. Ont signé les membres présents ; au registre sont les signatures.

**Le Maire,
Alain BERTRAND**

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le 20/09/07
Affiché le 20/09/07